

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 26 mars 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : INTA1307595A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 mars 2013, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer.

Cet examen professionnel est ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer justifiant d'au moins deux ans dans le 5<sup>e</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre 2014.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

La demande d'admission à concourir s'effectue, au choix du candidat, par voie télématique ou par voie postale.

#### *Inscription par voie télématique*

L'inscription par voie télématique doit être effectuée sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Nos métiers, administration, filière administrative, calendrier des concours et inscriptions ».

La date de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au mercredi 29 mai 2013, à 12 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

Pour que sa candidature soit regardée comme valable, le candidat doit impérativement :

- procéder à la validation de son inscription sur le service télématique dans le délai de rigueur ;
- envoyer, par voie postale uniquement, au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP (Pôle concours), à l'attention de Mme Véronique SARRAZIN-BAILLY (téléphone : 01-60-37-12-29, [veronique.sarrazin@interieur.gouv.fr](mailto:veronique.sarrazin@interieur.gouv.fr)), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes :
  - le dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) complet (en trois exemplaires) ;
  - les pièces justificatives éventuellement requises ;
  - une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

La date limite d'envoi du dossier RAEP et des pièces justificatives est fixée au vendredi 31 mai 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

#### *Inscription par voie postale*

#### Retrait du formulaire d'inscription

Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue, au choix du candidat, par téléchargement, par courrier ou par retrait sur place.

#### *Par téléchargement*

Sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), à la rubrique « Nos métiers, administration, filière administrative, calendrier des concours et inscriptions ».

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par téléchargement est fixée au vendredi 31 mai 2013, à 18 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

*Par courrier ou par retrait sur place*

Par courrier, en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat), ou par retrait sur place au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP (pôle concours), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

La date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie postale est fixée au vendredi 24 mai 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite de retrait du formulaire d'inscription sur place est fixée au vendredi 31 mai 2013, à 16 heures (heure de Paris), terme de rigueur.

*Modalités de transmission des dossiers d'inscription par voie postale*

Le candidat doit transmettre son dossier d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP (Pôle concours), à l'attention de Mme Véronique SARRAZIN-BAILLY (téléphone : 01-60-37-12-29, veronique.sarrazin@interieur.gouv.fr), 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Pour que la candidature soit regardée comme valable, le dossier d'inscription comprendra obligatoirement :

- le formulaire d'inscription à l'examen professionnel dûment rempli, daté et signé ;
- le dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) complet (en trois exemplaires) ;
- les pièces justificatives éventuellement requises ;
- une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g (libellée aux nom et adresse du candidat).

La date de clôture des inscriptions par voie postale est fixée au vendredi 31 mai 2013, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Le modèle de dossier RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage seront disponibles à compter du mardi 2 avril 2013, sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Nos métiers – administration – filière administrative – calendrier des concours et inscriptions ».

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Lognes (Seine-et-Marne) entre le 17 septembre et le 4 octobre 2013 (dates prévisionnelles).